

**Délégation de signature**

## LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.713-1 et R.719-79 ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;

Vu la nomination de Monsieur Franck Bousquet en tant que directeur de l'unité de recherche LERASS – Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales.

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Monsieur Franck Bousquet, directeur de l'unité de recherche LERASS – Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

#### 1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centre financier (service opérationnel)
N2_111 RECHERCHE	S11X3R01 LERASS

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre de responsabilités budgétaires ci-dessus ;  
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre de responsabilités budgétaires ;  
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilités budgétaires.

#### 1.2 Domaine de la gestion des personnels

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés à l'unité de recherche excepté ceux dont le directeur est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans l'unité de recherche ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Bousquet, délégation est donnée à Madame Amanda Rueda, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente délégation.

## **Article 3**

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégué ou jusqu'à la désignation du successeur du délégué lorsqu'il cesse ses fonctions.

## **Article 4**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

## **Article 5**

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'unité de recherche et sur le site internet de l'université.

## **Article 6**

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 05/12/2025

La déléguante,  
La présidente de l'Université de Toulouse,

Le délégué,  
Le directeur de l'unité de recherche LERASS –  
Laboratoire d'études et de recherches appliquées en  
sciences sociales,

Odile Rauzy

Franck Bousquet



La suppléante,

Amanda Rueda  
Directrice adjointe,

